



# **Plateforme des échanges électroniques des données « C2C » pour les pays du Maghreb**

**Lotfi Ayadi**

**Genève Juin 2016**

# PLAN

- Introduction
- Contexte
- Présentation de l'UMA
- Présentation TTN
- Mise en place de la plateforme
  - ✓ Protocole d'accord
  - ✓ Liste des données à échanger
  - ✓ Description de la plateforme
  - ✓ Modes d'accès à la plateforme
  - ✓ Connexions à la plateforme
- Conclusion

# Introduction

- Les contrôles qu'exerce la douane sur les marchandises aux points de passage frontaliers sont considérés comme les principaux obstacles à la fluidité des échanges internationaux.
- Les arrêts successifs et les complexités des contrôles à chaque passage de frontière des marchandises en transit affectent négativement la compétitivité des pays enclavés.
- Les pays en développement situés sur le littoral ne sont pas épargnés suite aux longs séjours des marchandises dans les ports et les attentes des navires en rade.

# Introduction (2)

- Les nouvelles réformes de facilitation des procédures douanières s'appuient sur:
  - ✓ Les TIC avec la généralisation de l'informatisation et la dématérialisation des formalités de dédouanement.
  - ✓ L'intelligence avec l'utilisation des nouveaux mécanismes de contrôle tels que la gestion des risques et le statut des Opérateurs Economiques Agréés OEA.
- L'échange électronique des données entre les douanes s'insère dans cette approche en fournissant aux services de contrôle douanier la bonne information préalablement à l'arrivée des marchandises.

# Contexte

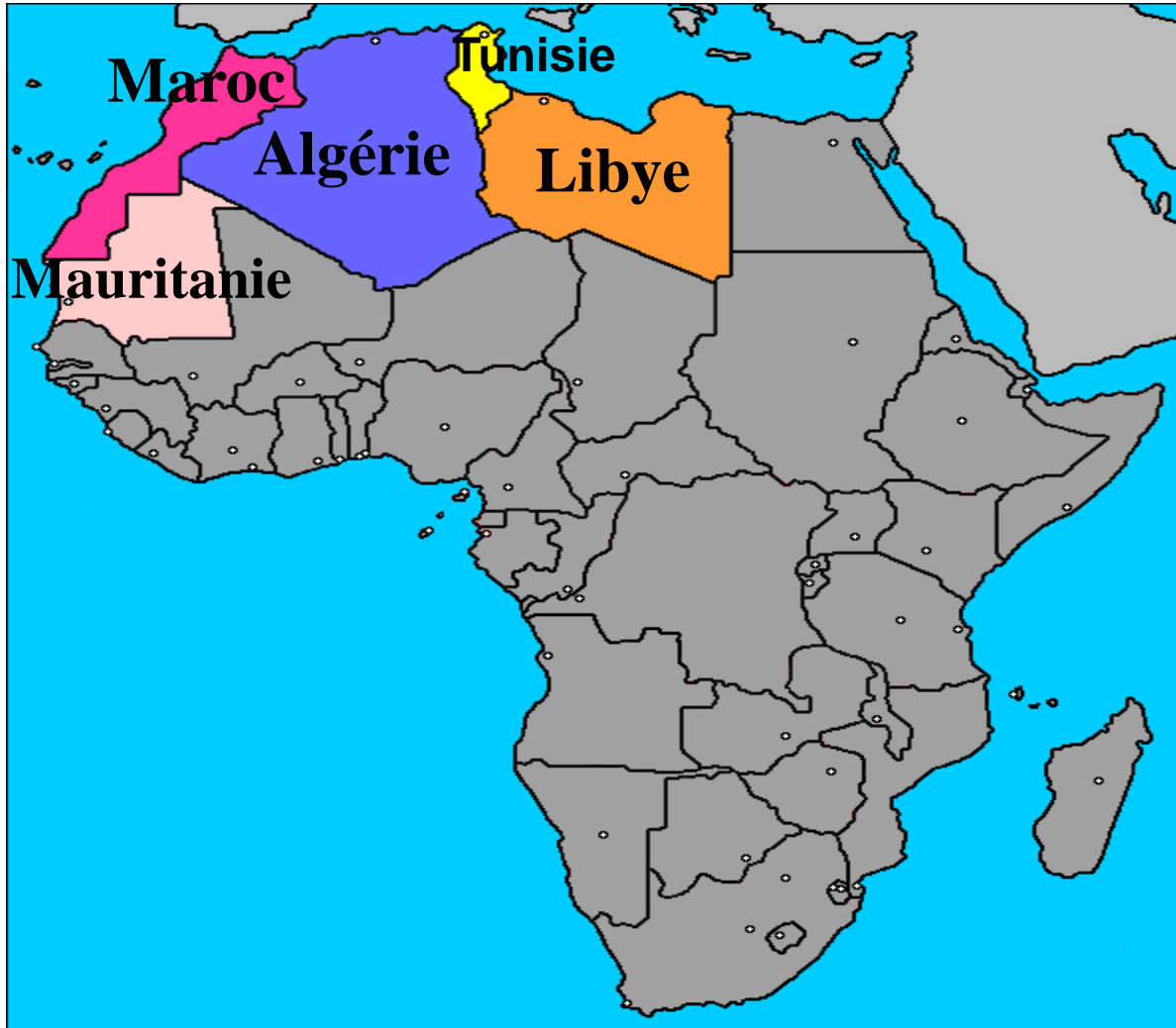
- La mise en place d'une plateforme pour les échanges électronique des données entre les douanes « C2C » s'inscrit dans le cadre du projet des Nations Unies approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2011.
- La réunion d'experts, tenue à Genève en Suisse en décembre 2014, a désigné cinq sites pilotes dans les différentes régions du monde pour la mise en œuvre du projet.
- Pour l'Afrique, le choix a été porté sur l'Afrique du Nord et plus précisément les pays de l'Union du Maghreb Arabe « UMA » .

# Contexte (2)

- ❑ Les participants à l'atelier régional tenu à Casablanca au Maroc en décembre 2015, se sont mis d'accord que la plateforme :
  - sera conçue en étoile, ouverte à plusieurs pays en même temps.
  - servira aux échanges des informations contenues dans les déclarations douanières ainsi que des documents annexes comme la facture, les certificats d'origine et de conformité, etc...
  
- ❑ Ils ont également recommandé de :
  - **Mener une démarche commune entre l'ECA et l'ESCWA** pour la mise en place d'une plateforme ouverte aussi bien aux pays membres de l'UMA qu'aux pays de l'Accord d'Agadir.
  - Confier la réalisation de la plateforme à Tunisia Trade Nett « TTN »

# Présentation des pays de l'UMA

Cinq pays de l'Afrique du nord forment l'Union du Maghreb Arabe « UMA »



# Les pays concernés par l'étude:

- ❑ 4 pays de l'Union du Maghreb Arabe sont concernés :
  - ✓ L'Algérie
  - ✓ Le Maroc
  - ✓ La Mauritanie
  - ✓ La Tunisie
- ❑ La présente étude ne couvrira pas la Libye vue le manque d'information en provenance de ce pays.
- ❑ La Libye sera associée au projet:
  - ✓ Lorsque la situation sécuritaire s'améliore,
  - ✓ Et après avancement de l'informatisation de l'administration douanière.



# Echanges commerciaux des pays de l'UMA

Unité : millions de dollar US

<b>Année 2014</b>	<b>Import</b>	<b>Export</b>
<b>Algérie</b>	<b>58,6</b>	<b>63,2</b>
<b>Maroc</b>	<b>45,8</b>	<b>23,6</b>
<b>Tunisie</b>	<b>22,9</b>	<b>16,4</b>
<b>Libye</b>	<b>16,4</b>	<b>20,1</b>
<b>Mauritanie</b>	<b>3,6</b>	<b>2,1</b>
<b>Total =</b>	<b>147,5</b>	<b>125,6</b>
<b>Part (%) UMA / MONDE</b>	<b>0.79</b>	<b>0.67</b>

# Cadre juridique de l'UMA

- Les pays de l'UMA ont des niveaux différents d'intégration dans l'économie mondiale.
- La Tunisie et le Maroc sont bien introduits et adhèrent aux différents accords internationaux sur la facilitation du commerce et des transports comme le GATT, TIR, OMC ....
- L'Algérie et la Mauritanie engagent des efforts pour adhérer à certaines conventions et organisations internationales.

# Cadre juridique de l'UMA (2)





	Tunise	Maroc	Mauritanie	Algérie	Libye
Membre du GATT	*	*	*		
Membre de l'OMC	*	*	*		
membre de l'OMD	*	*	*	*	*
Zone de libre-échange avec l'UE	*	*		*	
Convention de Kyoto révisée		*		*	
Convention TIR	*	*		*	
Accords régionaux et bilatéraux	*	*	*	*	*
Accords EUROMED	*	*	*	*	
Accords GZALE	*	*	*	*	*
Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières	*	*			

# Cadre technique de l'UMA

## ❑ Informatisation des procédures de dédouanement:

- ✓ Pour le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie les procédures de dédouanement sont totalement informatisées.
- ✓ L'informatisation est partielle pour l'Algérie.

## ❑ applications informatiques utilisées:

- |              |  |            |
|--------------|--|------------|
| ✓ Maroc      |    | BADR       |
| ✓ Tunisie    |   | SINDA      |
| ✓ Mauritanie |  | ASYCUDA ++ |
| ✓ Algérie    |  | SIGAD 2    |

# Cadre technique de l'UMA (2)

## □ Les normes utilisées:

- ✓ Les quatre pays utilisent les normes EDI, et XML,

## □ La dématérialisation:

- ✓ **Totale** pour le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie, et concerne la déclaration douanière, le manifeste, l'avis d'arrivée, le titre de commerce extérieur et le titre de transport.
- ✓ **Partielle** pour l'Algérie et ne concerne que la déclaration douanière

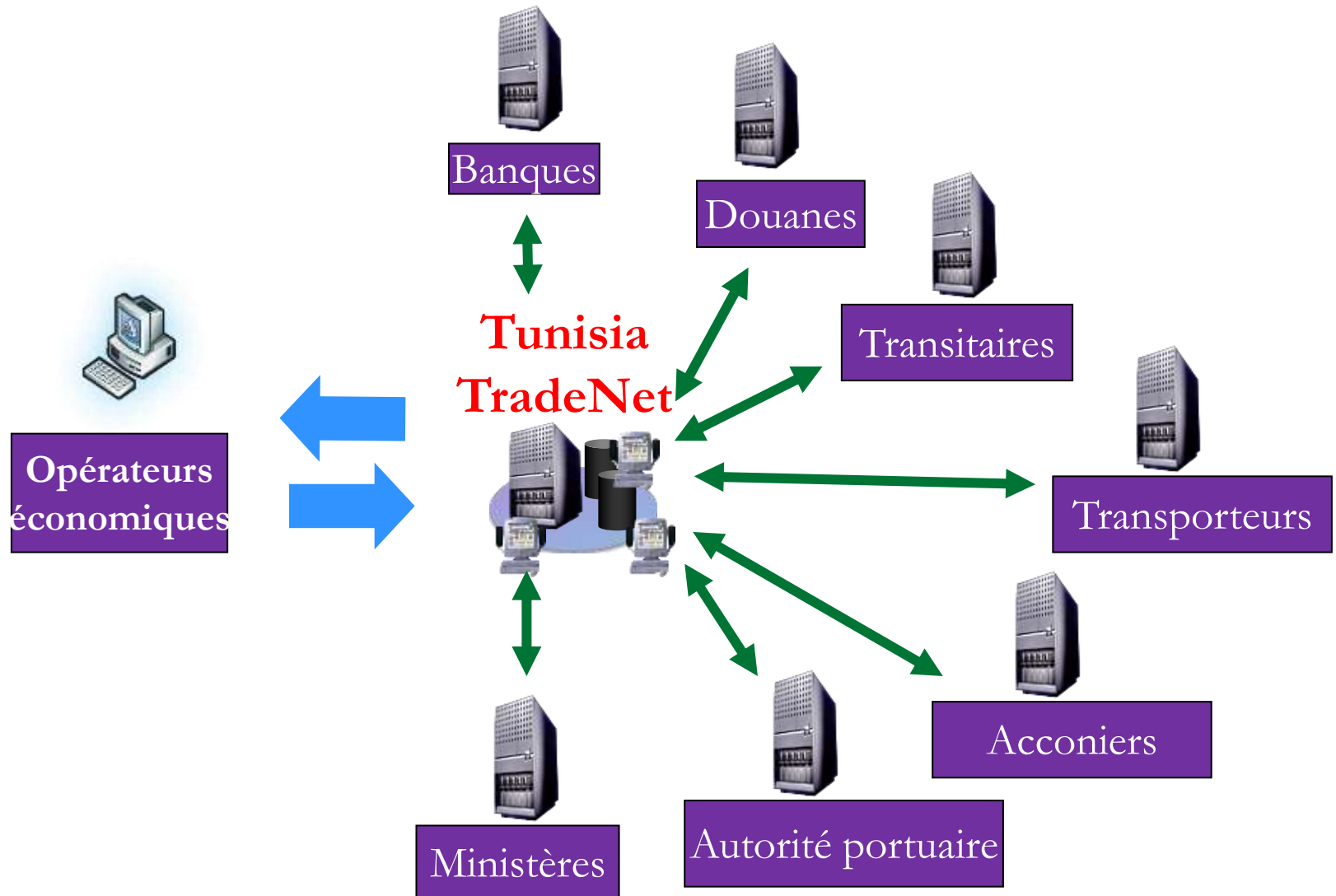
# Présentation de Tunisia Trade Net

## « TTN »

Créée en Février 2000, TTN a pour missions principales de :

- Gérer le centre serveur du guichet unique virtuel du commerce extérieur;
- Connecter les différents intervenants: Administrations; Banques; Commissionnaires en douane; Transporteurs, etc,...
- Assurer l'échange électronique des données relatives aux :
  - ✓ Titre de Commerce Extérieur (TCE);
  - ✓ Déclaration en Détail des Marchandises (DDM);
  - ✓ Document de Contrôle Technique (DCT);
  - ✓ Manifeste Douanier.

# Plateforme de Tunisia TradeNet



# INTERCONNEXION AVEC PLATEFORME INTERNATIONALE

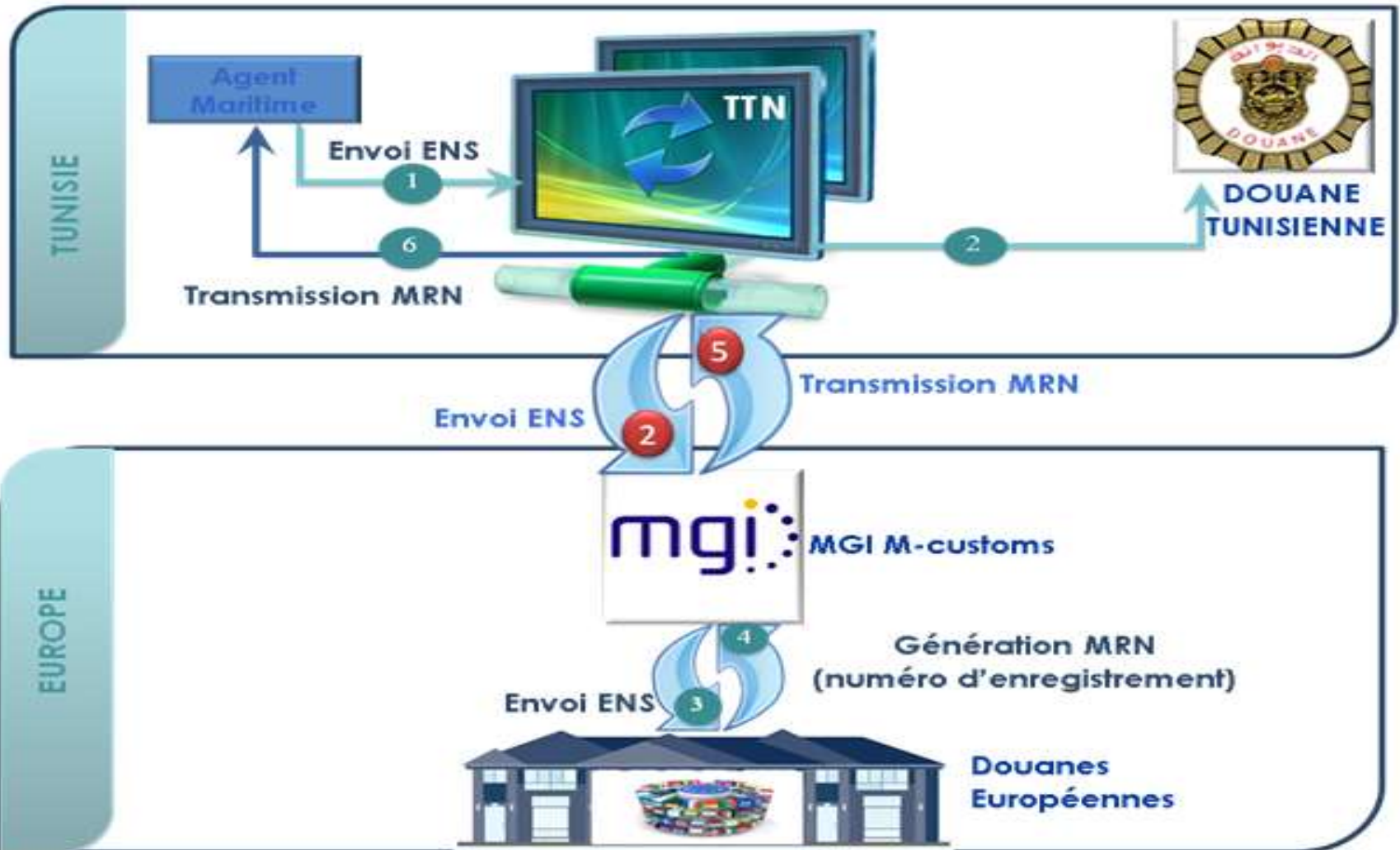
- ❑ Interconnexion de la Douane tunisienne avec les Douanes européennes pour la transmission des messages ENS maritimes et aériens permettant:
  - ✓ La vérification des marchandises avant arrivée, étude des risques
  - ✓ L'accélération des procédures d'importation



**ENS: Entry Summary Declaration**



# Schéma d'échange des données ENS



**Mise en place de la plateforme**

**C2C**

**Entre les pays de l'U M A**

# Protocole d'accord

- ❑ Un protocole d'accord sera soumis à la signature des représentants des pays membres de l'UMA, par lequel ils s'engageront à permettre la connexion automatique et l'échange électronique des données entre les douanes des pays membres.
  
- ❑ Le protocole d'accord fixera:
  - ✓ Les objectifs assignés au projet qui doivent répondre aux intérêts communs et aux attentes des administrations douanières.
  - ✓ Les informations à échanger dont essentiellement celles relatives aux déclarations douanières des marchandises.
  - ✓ Les mécanismes de connexion à adopter qui doivent garantir la sécurité particulière de chaque partie.

# Liste des données à échanger

- La liste des données à échanger sera fixée en commun accord entre les représentants des administrations douanières et comprendra les éléments essentiels de la déclaration en douane dont:
  - ✓ Le pays d'exportation
  - ✓ Le pays de destination
  - ✓ Le pays d'origine des marchandises
  - ✓ La désignation de l'exportateur réel
  - ✓ La désignation du destinataire
  - ✓ La nature et le n° NSH des marchandises
  - ✓ La valeur des marchandises
  - ✓ La monnaie de facturation
  - ✓ La nature et le nombre des colis

# Description de la plateforme

- ❑ L'échange se fera entre les pays via une plateforme en étoile.
- ❑ Chaque pays utilisera un seul tunnel pour communiquer avec les autres pays.
- ❑ La gestion des connexions et d'accès à la plateforme est centralisée .

# Plateforme en étoile

**TUNISIE**



**MAROC**



**TTN**



**ALGERIE**



**LIBYE**



**MAURITANIE**



VPN

VPN

VPN

VPN

VPN

# Les modes d'accès à la plateforme

□ Deux modes permettent l'accès à la plateforme:

✓ Le mode Web,

✓ Le mode EDI,

# Les modes d'accès à la plateforme (2)

## □ Le mode Web :

- ✓ Il s'agit de l'utilisation du protocole HTTP,
- ✓ L'interface d'exploitation du mode Web est un navigateur standard (type Internet Explorer, Firefox, chrome,...).



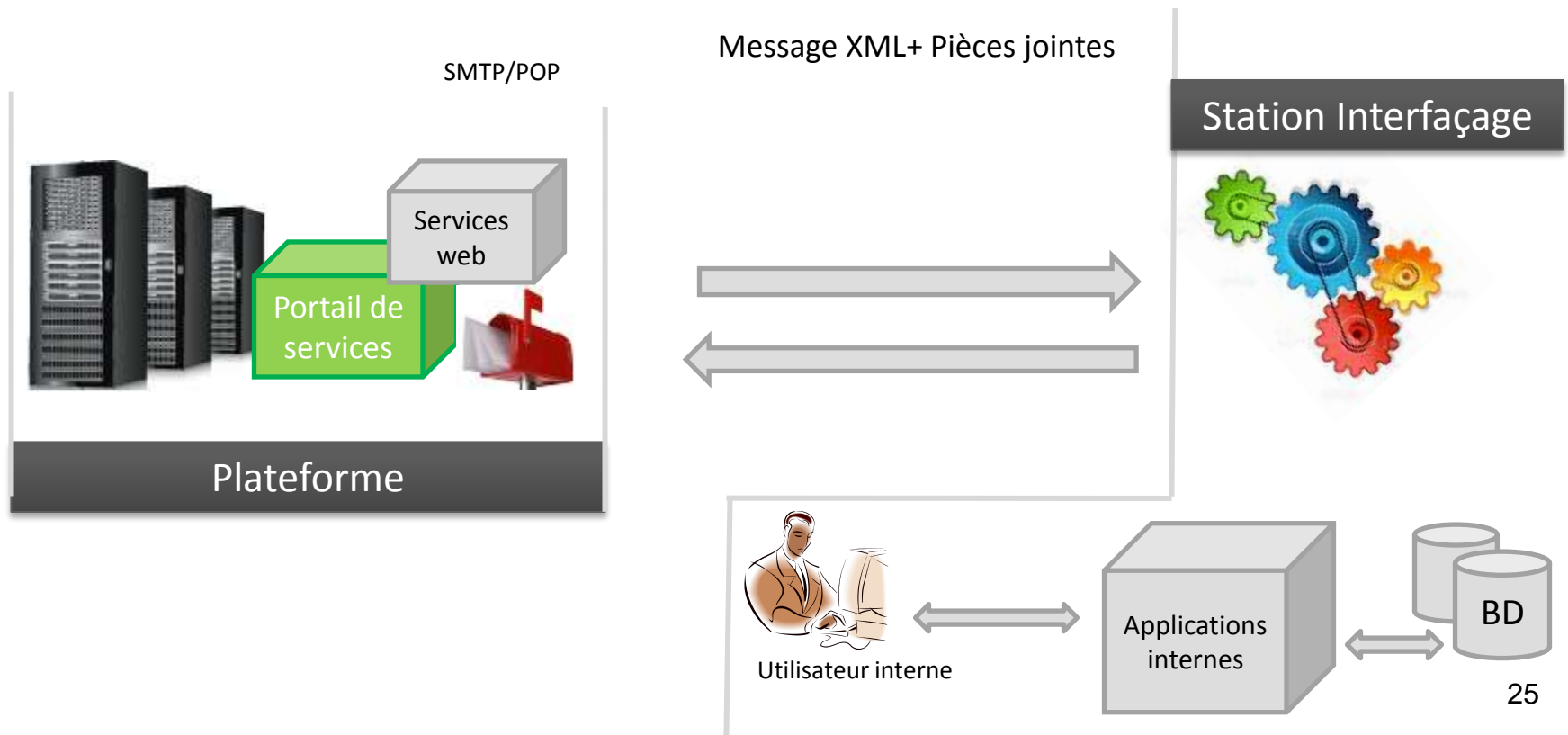
The screenshot shows the login interface for Tunisia TradNet. At the top left is the logo 'T.T.N TUNISIE TRADENET'. The top right shows the time '20:57' and the date 'Mercredi, 17 Juin 2009'. Below the header, there is a navigation bar with 'Bienvenue sur la Liste Utilisateurs' and 'Authentification'. The main content area is titled 'Utilisateurs Tunisie TradNet' and contains a login form with two input fields: 'Identifiant Utilisateur' and 'Mot de Passe'. A 'Connexion' button is located below the password field. To the left of the form, there is a warning message: 'Il s'agit de votre 1 ère tentative de connexion. Notez qu'au bout de 3 échecs d'identification, le compte sera automatiquement bloqué et vous devez contacter le service technique de Tunisie TradNet afin de le rétablir.' At the bottom of the page, there is a footer with the text: 'Application optimisée sur Internet Explorer et pour une résolution de 800 x 600' and 'Copyright © Tunisie TradNet - Mai 2005 - Tous droits réservés - Version 2.1.3 - Service Support TS 881 726'.



# Les modes d'accès à la plateforme (2)

## □ Le mode EDI

Le mode EDI est défini comme étant une communication de données entre deux applications ou systèmes d'informations.



# La connexion à la plateforme

## **VPN IPSEC :**

❑ Afin de se connecter à la plateforme en mode "VPN IPSEC" (Multipostes) il faut:

- ✓ Un accès internet : stable
- ✓ Un support des fonctions VPN IPSEC : par équipements disponibles (Routeur ou Firewall).
- ✓ Une adresse IP : publique fixe.

# Conclusion

- La région de l'UMA dispose d'un potentiel humain et technique permettant de réussir les échanges électroniques des données entre les administrations douanières.
- La plateforme est élaborée par les soins de TTN pourvue d'expériences dans l'échange électronique des données entre différents pays.
- Les représentants de TTN feront une démonstration après la présentation des travaux de l'ESCWA.

# Conclusion (2)

## Les prochaines étapes:

- Inviter le secrétariat général de l'UMA à soumettre à la signature des pays membres de l'union, un protocole d'accord sur l'échange électronique des données entre les douanes des pays concernés
- Mener des actions de sensibilisation tendant à faciliter l'adhésion des pays de la région au projet.
- Assister les pays concernés à surmonter les difficultés techniques et éventuellement juridiques.
- Appeler les pays qui n'ont pas de contraintes à se connecter à la plateforme.



# **MERCI**

# **POUR VOTRE ATTENTION**

**Lotfi Ayadi**

**Genève Juin 2016**